

Chronique historique de St-Didace

Le moulin de la chute à Lauzon et les tractations commerciales entourant le site de la chute.

La recherche historique est longue et fastidieuse surtout pour un chercheur amateur comme moi; elle s'avère quelquefois très frustrante quand on sait que l'on est tout près de trouver un document ou une information nécessaire à notre démarche. Il nous manque alors un petit quelque chose, deux fois rien pour avancer et ce petit quelque chose prend l'allure de montagne presque infranchissable. Par contre, la découverte d'informations sur l'histoire de notre Municipalité, informations que l'on désire partager avec nos concitoyen(ne)s nous remplit de joie. Et quelques fois, en de très très rares occasions, on fait une découverte incroyable.



C'est ce qui m'est arrivé ou du moins c'est ce que j'ai cru qu'il m'arrivait dans le cadre de cette chronique. En effet, l'histoire du site de la chute à Lauzon a été rattachée pendant une brève période de temps à l'histoire d'une grande famille Canadienne Française de commerce de détail : la Maison Dupuis et frères de Montréal.

Je crois bien avoir piqué votre curiosité, alors commençons sans tarder cette rubrique.

Le moulin de la chute à Lauzon n'a pas eu une longue vie, à peine vingt ans et comme la plupart de ses semblables à Saint-Didace, il est passé entre plusieurs mains durant sa brève existence.

- Le 13 juillet 1857, James Armstrong vend à Louis Mailhot, devant Maître Chalut, la terre No 5 de la 1^{ère} Concession de la rivière Maskinongé faisant 4 x 37 arpents plus ou moins en longueur.
- Date inconnue : transfert de la terre No 5 de Louis Mailhot à Jérôme Mailhot.
- Le 26 janvier 1861, Jérôme Mailhot vend à Joseph Robillard partie de la terre No 5 en bordure de la rivière Maskinongé, faisant un arpent de front par deux arpents, tenant d'un côté, au sud, à François Xavier Duquette et de l'autre au vendeur, vendu aussi un chemin de 16 pieds de large sur toute la longueur au cas où l'acheteur bâtirait un moulin. (acte 278, D. Maigret).
- Est-ce Joseph Robillard ou est-ce Édouard Hamelin qui a bâti le moulin; les documents pouvant donner une réponse à cette question n'ont pas encore été retracés.
- C'est probablement Édouard Hamelin, commerçant et entrepreneur qui a bâti ce moulin. Il n'a pas conservé ce moulin très longtemps, car, tant dans la mémoire collective que dans les écrits, on parle de la Chute à Lauzon et non pas de la chute à Hamelin. On a vu dans une précédente chronique consacrée à Édouard Hamelin que ce dernier

était un commerçant et entrepreneur qui a bâti de nombreux édifices, tant religieux que civils. Il avait l'habitude de bâtir ou d'acheter un moulin à proximité du projet de construction qu'il avait en cours et par la suite de revendre le moulin ou de le faire gérer par quelqu'un de son entourage. Ce moulin a dû être construit entre 1861 et 1863, il est à une certaine distance du centre du village, mais un bon chemin existait entre ledit moulin et le Chemin de la Reine (actuel Chemin de Lanaudière) donc, on peut croire, jusqu'à preuve du contraire, que ce moulin a fourni le bois nécessaire à la construction de l'église en 1864. L'église construite, Édouard Hamelin se serait départi du moulin en novembre 1865.

- Le 16 novembre 1865, Édouard Hamelin, commerçant de la paroisse de St-Barthelemy fait un échange de propriétés avec Alexis Lauzon, cultivateur de St-Cuthbert. Dans cet échange, Alexis Lauzon acquiert le moulin qui se trouve au nord de la rivière Maskinongé, sur une partie de la terre No 5 de la première Concession Rivière Maskinongé (partie actuelle du lot 592) avec chemin d'accès sur ladite terre ainsi qu'un terrain avec son propre chemin d'accès sur l'autre rive de la rivière juste en face de la terre No 5; la chaussée (barrage) reliant les deux rives et permettant la communication des deux côtés de la rivière. L'exploitant du moulin a donc accès au Chemin de la Reine (actuel Chemin de Lanaudière) côté sud de la Rivière Maskinongé et accès à la Route Victoria côté nord. Il est spécifié dans le contrat qu'il sera interdit au dit Lauzon de construire moulange ou moulin à farine à cet emplacement, ce qui veut dire que le moulin mentionné est uniquement un moulin à scie et qu'Édouard Hamelin devait avoir un moulin à farine à proximité de ce site à la même période (acte 875, D. Maigret).
- Le même jour, Alexis Lauzon achète de Pierre Germain un terrain en prolongement du terrain acquis d'Édouard Hamelin sur la rive sud de la rivière, (acte 876, D. Maigret)
- Le 30 octobre 1867, Alexis Lauzon, cultivateur et scieur de la paroisse de Saint-Didace, vend à Hercule Coutu, cultivateur et exploitant de moulin de Saint-Didace ladite propriété, incluant le moulin, agrandie le 16 novembre 1865 (acte 1077, D. Maigret).
- Le 21 mars 1868, rétrocession par Hercule Coutu à Alexis Lauzon des terrains et propriétés achetés le 30 octobre 1867 (acte 1136, D. Maigret).
- Le 21 janvier 1870, vente par Alexis Lauzon à Édouard Hamelin de la propriété intégralement avec moulin ainsi qu'une maison et bâtiments construits près du moulin, (acte 1246, D. Maigret). Le moulin sera détruit dans les années suivantes.
- Jérôme Mailhot redevient propriétaire de la partie du lot 592 (où était situé le moulin) à une date inconnue entre 1872 et 1879.

C'est ici que commence la brève relation entre le site de la chute à Lauzon et la famille Dupuis et frères de Montréal. Jérôme Mailhot était commerçant et boucher dans le village de Saint-Didace; il s'est fourni en équipement, matériel ou marchandises au magasin de Joseph Odilon et Joseph Nazaire Dupuis à Montréal avant 1876.

En 1871, Joseph-Nazaire Dupuis s'était associé à son frère Joseph-Odilon sous le nom de

J.N. & J.O. Dupuis. Cette société est dissoute en 1873 et Joseph-Nazaire s'occupe seul de la liquidation des affaires. Les deux frères ouvrent un second magasin en gros de nouveautés sur la rue Saint-Paul en 1874. Au décès de Joseph-Nazaire Dupuis en 1876, il y a faillite et le magasin est fermé. Cette année-là, Joseph-Odilon et ses deux frères Joseph-Eugène et Louis-Napoléon Dupuis reprennent en main le magasin de la rue Sainte-Catherine sous la raison sociale de Dupuis Frères.

- Jusqu'en 1879, Jérôme Mailhot est propriétaire de la terre No 5 de la première concession de la rivière Maskinongé et il a une dette envers la famille Dupuis de Montréal. Le 22 octobre 1879, un bref d'exécution Fieri Facias est émis à l'encontre de Jérôme Mailhot par James Court, syndic de faillite officiel nommé suite à la faillite de la compagnie de Joseph Odilon Dupuis et de son frère feu Joseph Nazaire Dupuis (acte 12270, registre foncier, circonscription de Maskinongé). On ne parle plus de moulin dans cet acte.

Définition de *Fieri Facias* : expression de loi du Commonwealth, ordre de cour écrit qui permet à un shérif de saisir et de vendre à l'encan la ou les propriétés d'un débiteur afin de rembourser la dette encourue envers son créancier. Ici, étant donné la dette de Jérôme Mailhot envers la compagnie en faillite de Joseph Odilon et Joseph Nazaire Dupuis (1876), le shérif saisit la terre No 5 pour la vendre à l'encan, la terre correspond à l'actuel lot 592.

- Les procédures sont longues et le 23 mai 1884, Charles Dumoulin, shérif de Trois-Rivières cède officiellement à la Compagnie de Prêt et Crédit foncier de Montréal, plus haut enrichisseur, la terre de Jérôme Mailhot (acte 16475, registre foncier du Québec, circonscription de Maskinongé).
- Le 30 mai 1890, les liquidateurs de la Compagnie de Prêt et Crédit de Montréal revendent à Jérôme Mailhot le lot 592 (acte 19965).
- Le 26 octobre 1891, Jérôme Mailhot vend les lots 592 et 593 à Adélarde Lamontagne (acte 21092).
- Le 18 août 1904, Adélarde Lamontagne revend les lots 592 et 593 à Joseph Alexis Jollette (acte 28226).
- Le même jour, Joseph Alexis Jollette revend les lots à Romulus Hamelin (acte 28228).
- Le 13 mars 1908, un bref d'exécution Fieri Facias est émis à l'encontre de Romulus Hamelin pour les lots 130, 133 et 592 (lots rattachés initialement au moulin de la Chute à Lauzon).
- Le 5 août 1908, vente à l'encan à la porte de l'église de Saint-Didace, Dame Marie Louise Mathilde Sylvestre de la Cité de Montréal, épouse séparée de biens de Michel Théodore Lefebvre, père, est la plus haute enchérisseuse (acte 30756). Il a déjà été question de cette Dame dans deux chroniques précédentes : «À Saint-Didace, en 2013, à qui appartiennent la Rivière Maskinongé et ses rives?» et «La femme mariée au Québec et son statut dans le Code civil de 1866 à 1915».

Cette Dame devait côtoyer les salons où l'on parlait d'industries et de nouveautés puisqu'elle a très vite réalisé le potentiel hydraulique et hydro-électrique de la Rivière Maskinongé et

qu'elle a acheté le lit et les rives de la rivière Maskinongé de la sortie du Lac Maskinongé jusqu'aux chutes Sainte-Ursule incluant ces dernières. Elle a également acheté tous les droits relatifs au pouvoir hydraulique et hydro-électrique pour cette portion de la rivière.

- Le 14 août 1925, Marie Louise Mathilde Sylvestre et son fils Charles Alfred Maurice Lefebvre vendent à la Shawinigan Water and Power Company toutes leurs propriétés (rivière, rives et droits hydrauliques et hydro-électriques) (acte 42333).
- Le 6 décembre 2005, la Shawinigan Water and Power Company cède tous ses droits à Hydro-Québec (acte 12923079). La Rivière Maskinongé ainsi que ses rives entre le Lac du même nom et les chutes de Sainte-Ursule appartiennent désormais à Hydro-Québec.

De nombreuses personnes croient que les restes de barrage que l'on peut voir aux chutes à Lauzon sont les restes d'un projet hydro-électrique, mais ces restes de barrages sont bien les restes de la chaussée du moulin des années 1860-1870. Il y a certainement eu des projets hydro-électriques dans la tête de plusieurs personnes, peut-être même des Didaciens (je pense ici à Romulus Hamelin); il y a peut-être eu des projets sur papier (Dame Marie Louise Marie Sylvestre et très certainement la Shawinigan Water and Power Company), mais rien de concret ne s'est réalisé.



Photos prises des restes du barrage lors d'une visite sur les lieux avec M. Alain Branconnier. Nous n'avons trouvé aucune trace de la présence passée d'un moulin et de bâtiments, tout au plus un semblant de chemin d'accès dans le bois.

CHRISTIAN PORÈS

Sources :

- Archives nationales du Québec, Minutes des notaires Louis Octave Chalut et Dieudonné Maigret.
- Registre foncier du Québec, circonscription de Maskinongé.